



Formation

Devenir formateur prap (prévention des risques liés à l'activité physique) pour les personnels d'entreprise

Public concerné

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs d'entreprises du secteur IBC (Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau).

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services formation des Carsat/Cram/CGSS (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription). Pour garantir l'efficacité des actions menées, il est indispensable que le dirigeant de la structure (ou son représentant) maîtrise les compétences en prévention permettant d'assurer les conditions de réussite de la formation. Pour cela il lui est recommandé de suivre la formation spécifique organisée par des organismes de formation habilités à former des formateurs prap ou les services formation des Carsat/Cram/CGSS.

Objectifs de la formation

Objectif de formation : mettre en œuvre des formations d'acteur prap IBC (Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau) dans le cadre d'un projet d'entreprise.

Objectifs pédagogiques :

- Élaborer et animer un projet de formation-action prap intégré à une démarche de prévention dans une entreprise.
- Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place.
- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Contenu de la formation

- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation-action à la prévention.
- Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique pour les salariés des secteurs Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau.

Méthodes pédagogiques utilisées

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application en entreprise (3 j).

Il s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, une expérimentation de méthodes et d'outils, des échanges sur les pratiques et sur un plan d'action personnalisé.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur de formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.



Formation

Devenir formateur prap (prévention des risques liés à l'activité physique) pour les personnels d'entreprise

La formation se déroule sur 3 semaines non consécutives (3j + 3j + 4j) en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise.

Durée

10 jours soit 70 heures

Validation

A l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de Formateur prap IBC, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateurs prap pour les personnels d'entreprise » (MAC) d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur de formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.